RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00212
Numéro SIREN : 478 831 738
Nom ou dénomination : V. AND. L

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2022 sous le numéro de dépôt 3260

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SOISSONS

76 rue Saint-Martin
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 04 82
contact@greffe-tc-soissons.fr

V. AND. L
4 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : V. AND. L

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 4 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts

Numéro RCS : 478 831 738
Numéro Gestion : 2004B00212

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/06/2022
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 02/11/2022
Sous le numéro : 3260

Délivré à Soissons le 10 novembre 2022

Le Greffier,

--

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2022**

cerfa

N° 15948 * 04

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	V AND L	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	4 RUE ALEXANDRE DUMAS - 02600 - VILLERS-COTTERETS	

SIRET 4 7 8 8 3 1 7 3 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 2

ACTIF			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040 763211	042	763211
	Total I (5)		044 763211	048	763211
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 2653	070	2653
		Autres * (3)	072 8087	074	8087
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 21239	086	21239
	Charges constatées d'avance *		092 1155	094	1155
	Total II		096 33134	098	33134
	Total général (I + II)		110 796345	112	796345

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	238000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	23800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	352797
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	166398
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	780995
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	268
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5166
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1306)	172	9917
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	15351
	Total général (I + II + III)	180	796345

Copie certifiée conforme

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7000
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise V AND L — Néant ☐ *

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Services *		217		218	163080
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	2206
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	165286

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 20940 ... - immobilier : ...)					242	87538
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			243	548	) 244	867
Rémunérations du personnel *					250	49200
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	20784
Dotations aux amortissements *					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	158389

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	6897
Produits financiers (III)	280	162000		**Charges financières (V)**	294	566
Produits exceptionnels (IV)					290	516
Charges exceptionnelles (VI) dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)			347		300	2
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2448
2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	166398

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 166398 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	2463	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	15461	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	) 251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989			
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	162000	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	22322	354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits — Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	22322	372	

Copie certifiée conforme

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Détail des réintégrations diverses		
Quote part de frais prod part		8100
Amort excéd s/credit bail Véhi		7361

Détail des déductions diverses		
Distribution SARL LEPERCQ		92000
Distribution SAS Ag immo Chat		70000

Copie certifiée conforme

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise V AND L Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1000	472		474	1000	476		
Immobilisations financières		480	487200	482	276011	484		486	763211	
TOTAL		490	488200	492	276011	494	1000	496	763211	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1000	562		564	1000	566	
TOTAL		570	1000	572		574	1000	576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	NIKON KIT BOITIER				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values – Court terme*	Long terme – 19 %	Long terme – 15 % ou 12,8 %	Long terme – 0 %
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	1000	1000						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578 1000	580 1000	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Copie certifiée conforme

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise V AND L

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 33344
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 8813
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

Copie certifiée conforme

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : V AND L — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/07/2021 et clos le : 30/06/2022 — Données en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	2
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	163080
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	163080
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	0
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	5321
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	56436
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	1000
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	62757
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	100323
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	100323

Cadre réservé aux mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	✓		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	163080	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	01/07/2016	30/06/2022	
Date de cessation		/ /		

Cas certifié conforme

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐

Exercice clos le 30/06/2022 SIREN 478 831 738

Dénomination de l'entreprise V AND L

Adresse (voie) 4 RUE ALEXANDRE DUMAS

Code postal 02600 Ville VILLERS-COTTERETS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2380

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom patronymique LEPERCQ | Prénom(s) Vincent | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 1190 | Naissance : Date 28/08/1975 | N° Département 02200 | Commune SOISSONS | Pays FRANCE | Adresse : N° 4 | Voie Chemin du Moulin | Code postal 02600 | Commune PUISEUX EN RETZ | Pays FRANCE

Titre (2) Mme | Nom patronymique GOUJARD | Prénom(s) Laure | Nom marital LEPERCQ | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 1190 | Naissance : Date 29/08/1971 | N° Département 59600 | Commune MAUBEUGE | Pays FRANCE | Adresse : N° 4 | Voie Chemin du Moulin | Code postal 02600 | Commune PUISEUX EN RETZ | Pays FRANCE

Copie certifiée conforme

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☑*

Exercice clos le 30/06/2022 SIREN 478831738

Dénomination de l'entreprise V AND L

Adresse (voie) 4 RUE ALEXANDRE DUMAS

Code postal 02600 Ville VILLERS-COTTERETS

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	SARL	Dénomination	LEPERCQ		
N° SIREN (si société établie en France)	334871415			% de détention	100
Adresse N°	4	Voie	rue Alexandre Dumas		
Code postal	02600	Commune	VILLERS COTTERETS	Pays	FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	LA MONTAGNE		
N° SIREN (si société établie en France)	483232112			% de détention	70
Adresse N°	4	Voie	rue Alexandre Dumas		
Code postal	02600	Commune	VILLERS COTTERETS	Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	AGENCE IMMOBILIERE DU CHATEAU		
N° SIREN (si société établie en France)	851966481			% de détention	70
Adresse N°	4	Voie	rue Alexandre Dumas		
Code postal	02600	Commune	VILLERS COTTERETS	Pays	FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	DU 9 DUMAS		
N° SIREN (si société établie en France)	901337246			% de détention	70
Adresse N°	4	Voie	rue Alexandre Dumas		
Code postal	02600	Commune	VILLERS COTTERETS	Pays	FRANCE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Copie certifiée conforme

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAS « V. AND. L » EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2022

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.)

NATURE DES INDICATIONS	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
I) SITUATION FINANCIERES EN FIN D'EXERCICE :					
a) Capital social	238000	238000	238000	238000	238 000
b) Nombre d'actions émises	2380	2380	2380	2380	2380
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/		
II) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a) chiffre d'affaires hors taxes	83480	82800	94822	142824	163080
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	87108	35290	7401	125466	168845
c) Impôts sur les bénéfices	76	0	200	8895	2448
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	86832	35951	7136	116571	166397
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
III) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION:					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	36.57	15.19	3.03	48.98	69.91
b) bénéfice après impôt, amortissements et provisions	36.48	15.11	3.00	48.98	69.91
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV) PERSONNEL :					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	44172	44172	45835	49200	49200
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	20117	20249	20439	20478	20784



V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
478 831 738 RCS SOISSONS

--

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Septembre 2022

L'an deux Mil vingt deux, le 30 Septembre, à 17 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale à Villers-Cotterêts sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Mr Vincent LEPERCQ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Mr JB PIERQUIN, représentant la société ACR-ADC Cabinet PIERQUIN, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2 380 actions, sur les 2 380 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 2022 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

U

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2022 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2022 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion de l'organe dirigeant et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 166 397,68 €uros de la manière suivante :

- « Autres Réserves » qui se trouvera créditeur de 519 194,58 € après affectation	166 397,68 €uros
Soit, un résultat	166 397,68 €uros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis les trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

NON RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que les mandats des Commissaires aux comptes venant à l'expiration à la clôture de l'exercice au 30 Juin 2022, il y a lieu le cas échéant de reconduire ou de nommer de nouveaux titulaires de mandat de Commissaires aux Comptes pour une période de six exercices.

A l'unanimité et étant donné que l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes dans la société n'est plus d'actualité, l'assemblée décide de ne pas reconduire, ni nommer, de nouveaux commissaires aux comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

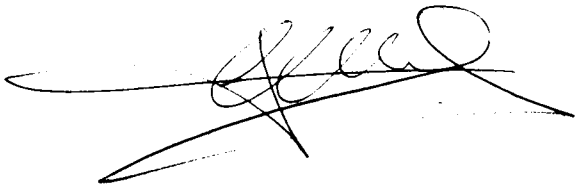
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 Heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par l'associé présent.

Le Président L'associé



V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
SOISSONS RCS B 478 831 738

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 21 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au niveau de l'exploitation, l'exercice 2021/22 s'est soldé par un bénéfice de 6 897 €, contre un bénéfice de 22 423 € soit une dégradation de 15 526 €, par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation est principalement dû à la hausse des autres charges et charges externes.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1er Juillet 2022, date d'ouverture de ce nouvel exercice, l'activité de la Société présente un chiffre d'affaires constant.

ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu regard à l'article L232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Un résultat constant de la société est à prévoir pour ce nouvel exercice.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé oralement l'activité des filiales et des sociétés contrôlées en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Concernant ces filiales et participations, nous vous rappelons que la société a un pourcentage de détention au sein des sociétés suivantes :

- 100 % de la SARL « Agence Immobilière Lepercq», domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).
- 70 % de la SCI « La montagne », domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).
- 70 % de la SAS « Agence Immobilière du Château », domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).
- 70 % de la SCI « du 9 Dumas », domiciliée 9 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

- La SARL « Agence Immobilière Lepercq » ;
- La SCI « La montagne » ;
- La SAS « Agence Immobilière du Château » ;
- La SCI « du 9 Dumas ».

Absence d'auto-contrôle :

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément au nouvel article D. 441-4 du Code de commerce arrêté au 20 Mars 2017, nous vous informons qu'à la clôture des comptes clos le 30 Juin 2022, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients se décomposent, par terme échu, comme suit :

4

	Article D.441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	*1 à 30 jours*	*31 à 60 jours*	*61 à 90 jours*	*91 jours et plus*	*Total (1 jour et plus)*	*0 jours (indicatif)*	*1 à 30 jours*	*31 à 60 jours*	*61 à 90 jours*	*91 jours et plus*	*Total (1 jour et plus)*
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						4						2
Montant total des factures concernées (TTC)		1 293 €	1 000 €		39 €	2 332 €		2 653 €				2 653 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		1,20 %	1,00 %		1,70 %	2,20 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)								1,40 %				1,40 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :						Délais contractuels :					
	Délais légaux : X						Délais légaux : X					

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2022 :

. le chiffre d'affaires s'est élevé à 163 080 €uros, contre 142 824 €uros pour l'exercice précédent ;

. les charges d'exploitation globales de l'exercice se sont élevées à 158 388 €uros, contre 120 501 €uros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 6 897 €uros, comme vu précédemment.

Compte tenu d'un résultat financier à 161 434 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 168 331 €uros.

Après pris en compte du résultat exceptionnel (+ 514 €), et d'un impôt sur les sociétés à 2 448 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 166 398 €uros, contre 116 571 € pour l'exercice antérieur.

Au 30 Juin 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 796 346 €uros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 166 397,68 €uros de la manière suivante :

- « Autres Réserves »	166 397,68 €uros
Soit, un résultat	166 397,68 €uros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis les trois dernières exercices.

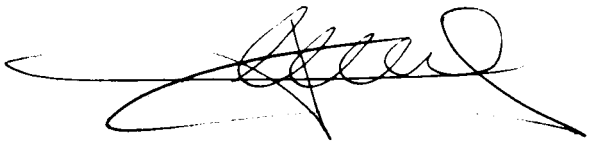
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge, des dépenses non déductibles du résultat fiscal, à savoir :
- Amortissement excédentaire sur crédit bail du Véhicule Audi A6 = 7 361 €
- Taxe sur les véhicules de tourisme dans les sociétés = 15 €

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Le président



A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social Bureau
28 boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau
122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet
www.cabinet-pierquin.com

" V. AND. L "

Société par Actions Simplifiée
au capital de 238.000 Euros

Siège Social
4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS-COTTERETS

R.C.S. Soissons 478 831 738
SIRET 478 831 738 00016
CODE APE 6420Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2021/2022
(du 1er Juillet 2021 au 30 Juin 2022)

ACE AUDIT
Cabinet PIERQUIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société V. AND. L relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux compte, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notmment pour ce qui concerne le poste lié aux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../....

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

.../...

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 14 Septembre 2022.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :

SERECEC

Bilan actif

	30/06/2022			30/06/2021
	Brut	Amort. dépr	Net	Net

Bilan passif

	30/06/2022 Net	30/06/2021 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'emission, de fusion, d'apport		
Ecarts de reevaluation		
Ecarts d'equivalence		
Réserves		
Reserve legale		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves reglementees		
Autres	352 796,90	236 225,68
Report a nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	166 397,68	116 571,22
Subventions d'investissement		
Provisions reglementees		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**780 994,58**	**614 596,90**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des emissions de titres participatifs		
Avances conditionnees		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**0,00**	**0,00**
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit		
Emprunts et dettes financieres divers	1 573,81	549,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattaches	5 166,39	3 764,58
Dettes sociales	3 215,21	3 219,73
Dettes fiscales	5 350,30	13 674,29
Dettes sur immobilisations et Comptes rattaches		
Autres dettes	45,58	45,58
Instruments de tresorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**15 351,29**	**21 253,18**
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	**796 345,87**	**635 850,08**

SERECEC

Compte de résultat

	30/06/2022		30/06/2021			
	Net	% C.A.	Net	% C.A.	Ecart	% Ecart
[illegible]						
	165 285,94	101,35	142 924,06	100,07	22 361,88	15,65
CONSOMMATION						
	87 537,77	53,68	49 645,71	34,76	37 892,06	76,32
CHARGES						
	76 853,11	43,45	70 855,34	49,61	4,23	-0,01
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 897,06	4,23	22 423,01	15,70	-15 525,95	-69,24
Operations en commun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	261 434,04	98,99	76 044,57	53,24	85 389,47	112,29
RESULTAT COURANT AVT IMPOTS	168 331,10	103,22	98 467,58	68,94	69 863,52	70,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL	514,58	0,32	26 998,64	18,90	26 484,06	-98,09
BENEFICE	166 397,68	102,03	116 571,22	81,62	49 826,46	42,74
Impôts						

SAS « V AND L »

ANNEXE DU BILAN ARRETÉ AU 30 JUIN 2022

I. PRÉAMBULE

A ce bilan dont le total est de 796 346 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste, le résultat est un bénéfice de 166 398 €.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 01/07/2021 au 30/06/2022.
Les notes et tableaux énumérés au sommaire font partie intégrante des comptes annuels.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes sont présentés conformément aux dispositions de la législation et de la réglementation françaises, notamment au Plan Comptable Général (règlement de l'ANC 2014-03) et aux pratiques comptables courantes.
La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Concernant l'application des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité n'a pas d'immobilisations décomposables.

- **Amortissement et dépréciation de l'actif**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

COMPTES ANNEXES
AU 30 JUIN 2022

[illegible]

- **Stocks**

[illegible]

Les stocks sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat en vigueur à la clôture. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute de marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

- **Créances**

Les créances dont les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet le cas échéant d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

- **Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Droits individuels à la formation**

Les engagements de la société en matière de droits individuels à la formation ne figurent pas en engagements hors bilan.

III. NOTES SUR LE BILAN

Actif :

- **Actif immobilisé**

Voir tableau n° 2033-C de la liasse fiscale.

- **Filiales et participation :**

Participation au sein de la SARL LEPERCQ : 100 %
Participation au sein de la SCI LA MONTAGNE : 70 %
Participation au sein de la SAS AGENCE IMMOBILIERE DU CHATEAU : 70 %
Participation au sein de la SCI DU NEUF DUMAS : 70 %

Passif :

- **Capital social**

Le capital social n'est composé que d'actions. Il est fixé à 238 000 € divisé en 2380 actions de 100 € chacune.

Tableau des entreprises liées :

Postes	Montants
Participation SARL LEPERCQ	310 650
Participation SCI LA MONTAGNE	1 050
Créances participation SCI LA MONTAGNE	378 500
Participation SAS AGENCE IMMOBILIERE DU CHATEAU	7 000
Avances de la SAS Immobilière du Chateau	46
Participation SCI DU NEUF DUMAS	7 000
Créances participation SCI DU NEUF DUMAS	58 000

IV. AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers:

- **Montant des dettes garanties par des sûretés réelles données**

Néant

- **Crédits baux**

. Engagements donnés

Crédit bail Audi A6 : 63 714 €

. Engagements reçus

Crédit bail Audi A6 : 66 325 €

Engagements sociaux

- **Rémunérations des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle concerne directement à donner une rémunération individuelle

- **Effectif moyen**

Catégories de salariés	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	0
Agents de maîtrise & techniciens	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
TOTAL	2	0

- **Charges à payer**

	Montant
Autres honoraires	1 565
Téléphone portable	49
Autres frais financiers	242
Services bancaires	25
Taxe apprentissage	21
Internet	29
Charges locatives	220
Taxe sur véhicules de société	10
Taxe professionnelle	279
Entretien des constructions	253
Chauffage	51
Électricité	162
Eau	95
Telephone fixe	131
TOTAL	3 132

- **Charges et Produits constatés d'avance**

	Charges	Produits
Médecine	85	0
Assurance	453	
Publicite	625	

- **Produits à recevoir**

Refacturation de frais	374

- **Charges et Produits divers**

Charges / Produits financiers		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise V AND L

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	448	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 1000	472	474 1000	476	
Immobilisations financières		480 487200	482 276011	484	486 763211	
TOTAL		490 488200	492 276011	494 1000	496 763211	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 1000	562	564 1000	566
TOTAL		570 1000	572	574 1000	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
NIKON KIT BOITIER				

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1	1000	1000						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578 1000	580 1000	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595	
	TOTAL			596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAS "V. AND L"

EXERCICE 2021/2022

Participations 5 % à 50% du capital détenu par la société

INFORMATIONS FINANCIERES

Dén Sociale / Siège Social / N° RCS	Capital en €	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres dét.		Prêts av. consentis par la société et non remboursés	Montant cautions et avals don. Par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéf. ou pertes) dernier ex écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				BRUTE	NETTE						
Filiales capital dét. au-delà de 50 %				Informations financières							
SARL « LEPERCQ » 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS N° 334 871 415 00017	10 000		51 % 49 %	109650 201000	109650 201000	/	/	359 481	31 508	41963	/
SCI « LA MONTAGNE » 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS N° 483232112 00019	1500		70 %	1 050	1 050	/	/	21 904	995	/	/
SASU « Agence Immobilière du Château » 02600 VILLERS COTTERETS N°85196648100018	10 000		70 %	7 000	7 000	/	/	717 637	138 066	100000	/
SCI « DU NEUF DUMAS » 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS N°90133724600010	10 000		70 %	7 000	7 000	/	/	13 086	-27 129	/	/